

Michel DAGBERTPrésident
du Conseil départementalMonsieur Edouard Philippe
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris SP 07**Objet :** Réalisation du Canal Seine-Nord Europe**Pièce jointe :** Texte de la résolution en faveur du canal Seine-Nord Europe

Monsieur le Premier ministre,

A l'heure où de nombreuses déclarations émanent de part et d'autre s'agissant du Canal Seine-Nord Europe, je souhaite vous faire part de ma détermination à voir l'aboutissement de ce projet.

Au cours des deux dernières années, le Canal Seine-Nord Europe est entré dans une phase irréversible. La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a autorisé le gouvernement à prendre par ordonnance toute mesure aux fins de créer l'établissement public dédié à la réalisation de l'infrastructure. Celui-ci a ainsi vu le jour grâce à l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016 relative à la Société de projet du Canal Seine-Nord Europe. Le 13 mars 2017, le protocole de financement et de gouvernance pour la réalisation du Canal Seine-Nord Europe a été signé par Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche après avoir été préalablement adopté par les collectivités territoriales concernées. Enfin, le décret n°2017-427 du 29 mars 2017 relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe a permis de fixer les règles de fonctionnement de l'établissement public créé par l'ordonnance précitée.

Loin d'être une chimère, le Canal Seine-Nord Europe est aujourd'hui une réalité. La chronologie rappelée ci-dessus vient rappeler que les engagements pris dans le cadre de ce projet ont d'ores et déjà modifié l'état du droit. Au-delà des promesses, le Canal Seine-Nord Europe est aujourd'hui juridiquement irréversible.

Cette irréversibilité n'a d'ailleurs pas échappé à l'Union européenne (UE). C'est sur le fondement des textes législatifs et réglementaires rappelés précédemment que l'UE a décidé de maintenir sa contribution. Pour mémoire, les fonds européens représentent 40% du coût du projet, soit en l'état actuel des estimations, près de deux milliards d'euros. L'intervention de M. Balazs, coordonnateur européen du corridor Mer du Nord Méditerranée lors du conseil de surveillance de la Société de projet le 18 mai 2017, a été l'occasion de réaffirmer que la participation de l'UE est conditionnée au déclenchement des travaux dès cette année. Sans le concours de l'Europe, le projet serait immanquablement condamné.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant au Directeur des Systèmes d'Information à l'adresse ci-après, qui fera le relais auprès du service chargé de l'exploitation du traitement

Au-delà des considérations financières et juridiques, le Canal Seine-Nord Europe constituera, à terme, un atout déterminant au profit de la transition énergétique. L'enjeu majeur du projet est de remettre la voie d'eau au cœur des priorités de notre politique de transport. A l'heure où la région Hauts-de-France est traversée par les autoroutes dont les trafics poids lourds sont les plus importants de France, il est nécessaire de penser différemment les flux de transport.

Dans une économie mondialisée, le Canal Seine-Nord Europe doit également nous permettre de relever collectivement les défis du commerce international. Outil au service d'un aménagement raisonné du territoire, cette infrastructure doit, tout à la fois, renforcer la compétitivité de nos entreprises et de nos zones économiques (ex : plateforme multimodale de Dourges). Demain, les agents économiques de notre territoire seront connectés à 20 000 kilomètres de réseau à grand gabarit et ce, à moindre coût.

Outil au service des solidarités humaines et territoriales, les retombées économiques attendues seront à l'origine de la création de 45 000 emplois pérennes entre la Seine et l'Escaut d'ici 2050. Durant les sept années de ce chantier exceptionnel, ce sont 13 000 emplois qui seront créés chaque année. Dans une région lourdement touchée par le chômage et la précarisation, il ne m'est pas possible d'imaginer l'abandon du Canal Seine-Nord Europe. Il en va ainsi de notre devoir de décideurs publics de gagner la bataille pour l'emploi, si nous souhaitons permettre l'égalité des chances et le recul de tous les extrémismes.

Désireux de trouver une issue favorable dans les meilleurs délais, je me tiens à votre disposition afin d'évoquer, dans le cadre d'un entretien, tout l'intérêt de poursuivre l'engagement commun de l'Etat et des collectivités territoriales en faveur du Canal Seine-Nord Europe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

Le Président du Conseil départemental



Michel DAGBERT